

## VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2016.01.27/018

## CONVOCAATION

|           |            |
|-----------|------------|
| Date      | 21/01/2016 |
| Affichage | 21/01/2016 |

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

| En Exercice | Présents | Nombre<br>suffrages<br>exprimés |
|-------------|----------|---------------------------------|
| 33          | 27       | 31                              |

**THEME** : DIVERS 2.**OBJET** : ADHESION A L'ASSOCIATION  
DES PETITES VILLES DE FRANCE  
(APVF)EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 27 janvier 2016 à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents** : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc,

**Étaient Représentés :**

DJEFFAL Mohamed pouvoir à BOVETTO Fanny.  
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.  
ROMAIN Manuel pouvoir à POYAU Aurélie.  
ARMAND Émilie pouvoir à GRYZKA Romain.

**Étaient Absents-Excusés :**

DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance** : MILLET Thibault.

Rapporteur : Gérard FROMM.

L'Association des Petites Villes de France (APVF) fédère depuis 1990 les communes de 3000 à 20 000 habitants, pour promouvoir leur rôle dans l'aménagement du territoire.

Elle compte aujourd'hui près de 1100 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

Depuis sa création en 1990, l'Association des Petites Villes de France poursuit une même ambition : donner un sens et un poids aux petites villes qui représentent près de 19 millions d'habitants, soit 30% de la population française.

En tissant du lien, les petites villes sont les actrices de la recomposition territoriale et les moteurs de la coopération intercommunale. Entre monde rural et grandes agglomérations, elles constituent aujourd'hui un pivot fondamental, véritable facteur d'équilibre contre les excès de la métropolisation.

L'Association des Petites Villes de France est structurée autour d'un Bureau qui se réunit tous les deux mois et d'un Conseil d'Administration, réuni deux fois par an. L'Association s'appuie par ailleurs sur un Conseil Scientifique composé d'experts compétents dans les différents domaines d'intervention de l'APVF : finances locales, santé, questions européennes, etc. Une équipe de six personnes assure le fonctionnement au quotidien de l'association.

La vocation de l'Association des Petites Villes de France vise à :

- Informer (site internet, revues, conseils juridiques...),
- Former les élus et leurs collaborateurs (journées d'études...),
- Défendre les intérêts des petites villes auprès des pouvoirs publics français et européens.

L'Association des Petites Villes de France est une association réactive qui défend les petites villes :

- Auprès du gouvernement  
L'APVF mobilise son Bureau, ses dirigeants et ses parlementaires pour faire avancer les dossiers des petites villes : rencontres fréquentes avec les ministres, questions au gouvernement, lettres ouvertes, rédaction et dépôts d'amendements au Parlement.
- Dans la presse  
A travers des communiqués de presse réguliers et des conférences de presse, l'APVF s'attache à faire entendre la voix des petites villes sur tous les grands dossiers d'actualités qui les concernent : fiscalité locale, petits hôpitaux, statut de l'élu...
- Dans les instances clés du monde local  
L'APVF intervient également au sein de nombreuses instances officielles pour représenter la strate des petites villes : auditions auprès des commissions parlementaires, présence dans des jurys pour des appels à projets auprès de la DATAR (*Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale*)...
- Auprès de l'Union Européenne  
Avec l'ADF (*Assemblée des Départements de France*), l'AMF (*Association des Maires de France*), l'AMGVF (*Association des Maires de Grandes Villes de France*) et la FMVM (*Fédération des Maires des Villes Moyennes*), l'APVF est membre de la Maison Européenne des pouvoirs locaux français et dispose d'un bureau à Bruxelles. Ces

AR PREFECTURE

005-210500237-20160127-DEL20160127019-DE  
Reçu le 01/02/2016

associations d'élus ont en effet décidé de s'unir pour une représentation commune au niveau européen. En 2007, l'APVF a par ailleurs pris l'initiative de fonder le Réseau européen des petites villes. Cette plateforme d'échange et de mutualisation des expériences compte aujourd'hui 10 associations venues de 8 pays membres de l'Union européenne.

Pour l'année 2016, le coût de l'adhésion est fixé à 0,09 euros par habitant. La commune de Briançon compte 12 190 habitants, par conséquent, la cotisation annuelle s'élèvera à 1097,10 € (mille quatre-vingt-dix-sept euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'approuver l'adhésion de la commune de Briançon à l'Association des Petites Villes de France
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE 01 FEV. 2016

Le Maire,  
Gérard FROMM



AR PREFECTURE

005-210500237-20160127-DEL20160127019-DE  
Reçu le 01/02/2016

005-210500237-20160127-DEL20160127019-DE  
Reçu le 01/02/2016

associations d'usagers ont en effet décidé de s'unir pour une représentation commune au  
niveau européen. En 2007, l'ARVF a par ailleurs pris l'initiative de fonder le Réseau  
européen des petites villes. Cette plateforme rassemble et mutualise les  
expériences et bonnes pratiques de 8 pays membres de l'Union  
européenne.

Fort de ces succès, le coût de l'adhésion est fixé à 0,05 euro par habitant. La commune de  
Bagnon compte 12 100 habitants, ce qui correspond à une contribution annuelle s'élevant à 100  
(soit quatre-vingt-dix euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

• d'approuver l'adhésion de la commune de Bagnon à l'Association des Petites Villes de  
France.

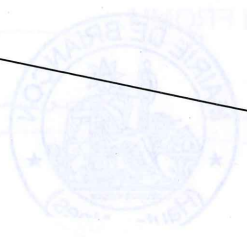
• D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller  
municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de  
nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente  
délibération.

POUR : 21  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres du conseil ont signé au registre après lecture.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,  
Gérald FROST



PLURIEL : 0 1 CV. 2016